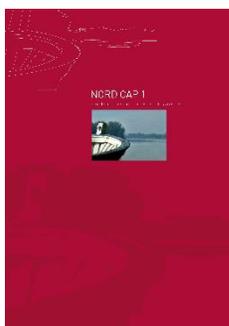


SEPTEMBRE 2018

FIP NORD CAP 1

REPORTING SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2018



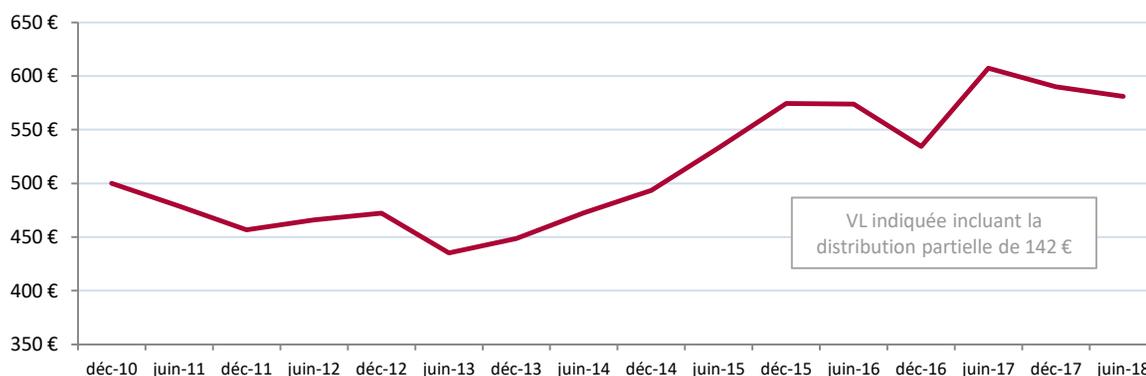
LE MOT DES GÉRANTS

Le FIP Nord Cap 1, créé le 31 décembre 2010, devait arriver à échéance le 31 décembre 2018. Le fonds détenant encore une société en portefeuille, la durée de vie du fonds est prolongée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2019, conformément au règlement du fonds. Le fonds sera ainsi liquidé dès que la dernière participation sera cédée, ce qui devrait intervenir courant 2019.

Nous avons le plaisir de vous annoncer que le FIP Nord Cap 1 procèdera à un **second remboursement partiel d'un montant de 358 € par part mi-novembre 2018**. Pour rappel, un premier remboursement partiel d'un montant de 142 € par part a été réalisé en mai 2016. Le montant total distribué à date s'élèvera ainsi à 500 € par part, soit 100 % de la valeur nominale. Le solde sera distribué une fois que la dernière participation en portefeuille aura été cédée.

La valeur des parts du FIP Nord Cap 1 affiche une évolution de + 16,22 % depuis sa création. Pour rappel, lors de votre souscription, vous avez bénéficié d'une réduction d'impôt sur le revenu de 25 % (soit un prix de revient de votre part avantage fiscal inclus de 375 €), la performance du fonds s'élève ainsi à + 54,96 %.

ÉVOLUTION DE LA VALEUR LIQUIDATIVE



Valeur liquidative au 30/06/2018 : 439,10 € (après distribution de 142 € par part en mai 2016)
Valeur d'origine (31/12/2010) : 500,00 €
Performance hors avantage fiscal : + 16,22 %
Performance avec avantage fiscal : + 54,96 %
Échéance du fonds : 31/12/2019 (31/12/2020 si prolongation)

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. La période de pré-liquidation du FIP a été ouverte le 10 mai 2016, date à compter de laquelle, le FIP bénéficie de modalités de fonctionnement particulières en vue de faciliter la cession des actifs du portefeuille. Le FIP n'est notamment plus tenu de respecter le quota d'investissement de 60 % de l'actif du fonds en PME régionales.



Dans le cadre de notre adhésion aux Principes pour un Investissement responsable (UN PRI), nous vous proposons de vous transmettre l'ensemble de nos prochaines informations sur le fonds que vous avez souscrit par courrier électronique. Pour ce faire, envoyez-nous un message électronique à l'adresse suivante : secretariat@nord-cp.com

Avertissement :

Cette lettre d'information est un document non contractuel, purement informatif, strictement limité à l'usage privé du destinataire. Les informations contenues dans ce document proviennent de sources dignes de foi mais ne peuvent être garanties. Toute reproduction totale ou partielle et toute diffusion à des tiers est strictement interdite.

La Société de gestion ne saurait être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect résultant de l'usage de la présente publication et des informations qu'elle contient.

La Société de gestion rappelle que les Fonds ne sont pas à capital garanti, qu'ils comportent des risques de perte en capital, des risques particuliers liés aux entreprises non cotées sur les marchés réglementés et qu'ils prévoient une durée de blocage longue. Les informations relatives aux sociétés n'ont pour but que d'informer les souscripteurs sur les participations des portefeuilles, ne doivent en aucun cas être considérées comme une recommandation d'achat ou de vente. Les informations légales concernant ce fonds, notamment son DICI et son règlement, sont disponibles sur le site internet de la société de gestion et sur simple demande.

La communication des frais prélevés est consultable sur notre site internet à l'adresse suivante, conformément au décret n°2012-465 du 10 avril 2012, relatif à l'encadrement et à la transparence des frais : www.nordcapital.fr/fonds/fip